



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 08 janvier 2021

Ordre du jour :

1. 7735 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée aux fins de transposer la directive (UE) 2020/2020 du Conseil du 7 décembre 2020 modifiant la directive 2006/112/CE du Conseil en ce qui concerne des mesures temporaires relatives à la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux livraisons de vaccins contre la COVID-19 et de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro de cette maladie, ainsi qu'aux prestations de services étroitement liés à ces vaccins et dispositifs, en réaction à la pandémie de COVID-19
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2020
3. 7712 Débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal
 - Désignation de deux co-rapporteurs
4. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler
M. David Wagner, observateur délégué
M. Marc Goergen, observateur

Mme Sandra Denis, du Ministère des Finances
Mme Viviane Ries, de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED)

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

- 1. 7735** **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée aux fins de transposer la directive (UE) 2020/2020 du Conseil du 7 décembre 2020 modifiant la directive 2006/112/CE du Conseil en ce qui concerne des mesures temporaires relatives à la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux livraisons de vaccins contre la COVID-19 et de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro de cette maladie, ainsi qu'aux prestations de services étroitement liés à ces vaccins et dispositifs, en réaction à la pandémie de COVID-19**

M. André Bauler est nommé rapporteur du projet de loi sous rubrique.

La représentante du ministère des Finances présente le contenu du projet de loi tel qu'il figure dans l'exposé des motifs et le commentaire des articles du document parlementaire n°7735.

La Commission décide de reprendre les libellés proposés par le Conseil d'Etat dans son avis.

En réponse à une question de M. Georges Engel, il est expliqué que les vaccins livrés et administrés au mois de décembre ont été achetés par l'Union européenne et livrés aux Etats membres. Le problème de la TVA ne se pose pas dans ce cas précis.

Le projet de rapport portant sur le présent projet de loi sera adopté au cours de la réunion du 11 janvier 2021.

- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2020**

Le projet de procès-verbal est approuvé.

- 3. 7712 Débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal**

M. André Bauler et M. Gilles Roth sont nommés rapporteurs du débat d'orientation sous rubrique.

Le Président revient au résumé de la réunion du 4 décembre 2020 au cours de laquelle ont eu lieu les premières discussions concernant la préparation des travaux liés au débat d'orientation. Ce résumé est repris ci-dessous :

« **Décisions à prendre au cours de la prochaine réunion :** »

- Nomination de deux rapporteurs ;
- Sélection des impôts à examiner plus en détail
 - Impôt sur le revenu (personnes physiques),
 - Impôt sur le revenu des collectivités (impôt sur les sociétés),
 - Impôt sur la fortune,
 - Impôt commercial communal (ICC),
 - Taxe d'abonnement,
 - Droits de succession,
 - Impôt sur les transactions financières,
 - Taxe digitale, ... ;

- Confirmation du principe suivant : taxe foncière discutée au sein de la Commission des Affaires intérieures, puis sujet (conclusion) réintégré dans le débat d'orientation ;
- Sur base des impôts choisis, élaboration des sujets à aborder ou des questions à soulever : p. ex. répartition de la charge fiscale entre personnes physiques et sociétés, attractivité fiscale du Luxembourg, individualisation de l'impôt, etc... ;
- Sélection des intervenants à inviter à un échange de vues en sus des administrations fiscales et des chambres professionnelles ;
- Détermination concrète du sujet de chaque échange de vues (à mentionner dans l'invitation de chaque intervenant afin que ce dernier puisse se préparer à l'échange de vues) ;
- Calendrier des travaux ».

Le Président propose de confirmer le principe de la tenue des discussions au sujet de la taxe foncière au sein de la Commission des Affaires intérieures et de la réintégration des conclusions de cette commission dans le débat d'orientation.

M. Roth propose d'inviter les administrations fiscales à une première réunion au cours de laquelle les membres de la Commission pourront leur adresser leurs questions et de prévoir une nouvelle réunion avec elles plus tard pour la présentation des réponses à ces questions.

Suite à une intervention de M. David Wagner, le Président explique que la poursuite des travaux de préparation du débat sera ajustée en cours de route en fonction des différentes interventions.

M. François Benoy souhaite que le système fiscal actuel, et plus précisément la redistribution fiscale, soient analysés. Il cite à ce titre la recommandation 23 de son rapport sur le budget 2021, libellée comme suit : « **Garantir l'efficacité du caractère redistributif du système socio-fiscal luxembourgeois.** Au cours des dernières années, l'ensemble de la fiscalité et des transferts sociaux est devenu moins efficace en ce qui concerne sa capacité à réduire le risque de pauvreté ainsi que les inégalités de revenu. Le Rapporteur recommande donc de mener une analyse approfondie sur cette question afin de mieux déterminer les leviers possibles pour le rendre plus efficace en termes de réduction des inégalités et de la pauvreté, surtout pour les groupes de la population les plus touchés, dont notamment les familles monoparentales. ».

Après un bref échange, il est décidé de préparer un courrier général adressé aux différents intervenants sélectionnés les invitant à participer à une entrevue portant sur les sujets énumérés qui les concernent.

4. Divers

- M. Laurent Mosar revient aux propos échangés au cours de la réunion du 6 janvier 2021 au sujet de l'évolution de la législation anti-blanchiment et des problèmes que pose cette évolution pour l'ensemble des citoyens. Il propose que le directeur de la CSSF, le ministre des Finances et la ministre de la Justice soient invités à un échange de vues au sein de la Commission des Finances et du Budget et que cette entrevue soit suivie d'une réunion en présence du commissaire européen en charge de l'élaboration de la législation anti-blanchiment. Son groupe parlementaire ne s'oppose pas à ce que ces réunions aient lieu à huis clos.

Le Président se déclare d'accord avec la tenue de l'entrevue proposée.

- En réponse à une question de M. Roth, il est précisé qu'un projet de loi portant sur le report des délais de dépôt des déclarations fiscales sera déposé sous peu.
- Le Président signale qu'une réunion virtuelle entre Madame Sabine Weyand, Directrice générale au Commerce de la Commission européenne, et les membres de la Commission des Affaires étrangères est prévue le 19 janvier 2021 de 11:00 à 12:00 heures. Les membres de la Commission des Finances et du Budget sont invités à participer à cette réunion ; ils recevront le lien de connexion par email.

Luxembourg, le 14 janvier 2021

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler